

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 27 juin 2018 à 18h00

Etaient présents : Mmes Stéphanie DAVEAU, Véronique HOFFMANN, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, Jocelyne MICHALAK, MM. Hubert AUBERTEIN, Jean-François BOUSSET, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Patrice DUMAS, Pascal DURANG et Lionel RISSE.

Etaient absents : Mme Armelle BERNARD donne pouvoir à Mme Véronique HOFFMANN
M. Eric MASSON donne pouvoir à M. Dominique GRANDIEU

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Garantie d'emprunt EHPAD
- Groupement de commandes pour la rénovation de la Rue Jean Moulin avec le Bassin de Pompey et le SIAVM
- Groupement de commandes prestations transports avec le Bassin de Pompey
- Avenant au règlement d'attribution des primes ravalements de façades
- Attribution prime ravalement de façade – M. Jonathan LAUDELOUX
- Demande de subvention Ecole Numérique Rurale 2018
- Frais de scolarisation enfants extérieurs
- Règlement intérieur accueils péri et extra scolaires
- Avenant à la convention de mise à disposition du personnel restauration au Bassin de Pompey
- Ouverture poste Adjoint Technique Territorial non titulaire
- Décision Modificative n° 1 – Budget Général
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Contrôle technique des points d'eau
- Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service publique Eau Potable 2017
- Rapport d'activités SPL Bassin de Pompey 2017
- Rapport du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués
- Questions diverses, dont :
 - . déjections canines et organisation des tâches agents techniques (M. Jean-François BOUSSET)
 - . périscolaire (Mme Stéphanie DAVEAU)

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 11 avril 2018 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 06/2018 - Convention de prestations pour les interventions durant les Temps d'Activités Périscolaires du 07/05 au 06/07/18 avec GESAL 54 à Villers-Lès-Nancy, pour un montant de 25 €/Heure et 18 €/déplacement, soit un coût total de 1 032,00 €.

N° 07/2018 – Conventions d'utilisation des piscines de Pompey et Champigneulle avec le Bassin de Pompey, à titre gracieux, durant le centre aéré d'été.

1 - Garantie d'emprunt EHPAD

M. le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un courrier le 9 avril dernier émanant de Mme Joëlle BACK, Directeur de la Maison de Retraite "les Hêtres" lui demandant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal une demande de cautionnement de prêt de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

M. le Maire précise que cet emprunt de 1 000 000 € à taux 0 % sur 25 ans est cautionné à 60 % par le Département de M. et M.

L'avis de Mme Véronique BERNIER, Trésorière Principal de Maxéville, a été demandé et celle-ci a précisé que même si l'encours de la dette est en diminution sur les 4 dernières années, la prise de caution supplémentaire représente un risque certain pour la commune et pourrait avoir une incidence sur la capacité de la commune à réaliser de nouveaux projets.

Afin de trouver une solution, un courrier a été adressé à M. le Préfet de M. et M. pour l'informer de cette situation et la réponse, reçue hier, nous fait part que la garantie de cet emprunt ne peut être accordée par la Commune en raison de sa fragilité au plan budgétaire et de son taux de garantie déjà élevé. M. le Préfet a informé M. Laurent TROGRIC, Président du Bassin de Pompey que cette possibilité de garantie pourrait être assurée par l'EPCI en modifiant par délibération de son Conseil l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Action sociale d'intérêt communautaire".

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de se porter garant du prêt CNRACL à hauteur de 400 000 €.

2 - Groupement de commandes pour la rénovation de la Rue Jean Moulin avec le Bassin de Pompey et le SIAVM

M. le Maire informe les membres présents que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va engager des travaux de rénovation de chaussée rue Jean Moulin à Faulx. Considérant que la Commune souhaite procéder à des travaux de renouvellement de la conduite AEP et que le SIAVM souhaite intervenir sur le réseau assainissement de cette même rue, il a été convenu de réaliser un groupement de commandes entre les trois parties afin de réaliser les études et les travaux en parfaite coordination.

La convention annexée à la présente définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes permettant aux prestataires retenus de procéder aux travaux d'aménagement et ceci en application de l'article 8 du chapitre 3 du Code des Marchés Publics.

Elle désigne la Communauté de Communes du Bassin de Pompey comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune élu parmi les membres ayant une voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

M. Jean-François BOUSSET propose d'installer un caniveau central, comme Ruelle de Presle, ce qui éviterait les écoulements d'eau dans l'habitation située en bas de la rue.

M. le Maire précise que l'appel d'offres aura lieu 2018 et les travaux en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la rénovation de la Rue Jean Moulin,
- autorise M. le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, membre suppléant, représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

3 – Constitution d'un groupement de commandes concernant les prestations de transports occasionnels avec le Bassin de Pompey

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des six (6) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Champigneulle, Faulx, Frouard, Liverdun, Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires de transports récurrents, occasionnels, spécialisés entre les pouvoirs adjudicateurs membres du groupement. Pour cela, un recensement des besoins a été effectué en reprenant l'ensemble des trajets existants actuellement, permettant de donner également une volumétrie estimative des besoins connus à l'avance.

Calendrier :

- Avril/Mai 2018 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent
- Mi-Mai 2018 : publication de l'accord-cadre
- Juin/juillet 2018 : Attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appels d'Offres et bureau délibératif
- **3 Septembre 2018 : Début d'exécution du marché.**

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune élu parmi les membres ayant une voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant les prestations de transports récurrents, occasionnels et spécialisés,
- autorise M. le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, membre suppléant, représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

4 - Avenant au règlement d'attribution des primes ravalements de façades

M. le Maire informe les membres présents qu'il est stipulé à l'article 1 du règlement d'attribution des primes au ravalement de façades, approuvé par délibération du 13/05/2009, qu'une prime est accordée à toute personne remplissant les conditions d'éligibilité, dans la limite de 3 dossiers recevables par année sur tout le territoire de la Commune.

M. le Maire précise qu'il n'y a eu qu'un seul dossier en 2014 et 2015 et aucun en 2016 et 2017 mais que cette année 8 demandes ont été faites et plus précisément 6 projets dans la Rue de la Libération à proximité de la Place Louis Marin.

Aussi, M. le Maire propose, à titre tout à fait exceptionnel, d'accorder pour cette année 5 primes supplémentaires.

Mme Céline LUX, étant concernée par cette mesure, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, à titre exceptionnel pour 2018, d'accorder 5 primes ravalements de façades supplémentaires et d'ouvrir un crédit complémentaire de 5 000 € par Décision Modificative n° 1 ci-après.

5 - Attribution prime ravalement de façade – M. Jonathan LAUDELOUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement de façade de l'habitation sise 1 Rue de la Barre appartenant à M. Jonathan LAUDELOUX sont terminés et qu'il convient, conformément au règlement d'attribution voté le 13/05/2009, de lui accorder une prime s'élevant à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une prime de 1 000 € à M. Jonathan LAUDELOUX.

6 - Demande de subvention Ecole Numérique Rurale 2018

Mme Isabelle HUGO-SIMON informe le Conseil Municipal qu'un nouveau plan numérique pour l'éducation va être mis en œuvre en septembre 2018. Ce plan concerne les communes rurales de moins de 2 000 habitants qui ont participé au plan de 2009. Ce plan se compose d'un dossier administratif et d'un dossier pédagogique.

Mme Isabelle HUGO-SIMON rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 3 000 € avait été inscrit au BP 2018 pour l'achat de 4 ordinateurs portables pour le fonctionnement des TBI et qu'il convient également de prévoir le remplacement du vidéoprojecteur, du serveur achetés en 2009 et installer une solution de filtrage.

Aussi, compte tenu que ces acquisitions, pour un montant total de 4 402 € HT, soit 5 282,40 € TTC, peuvent être subventionnées par le ministère de l'éducation nationale à hauteur de 50 % du HT, une recette de 2 201 € compensera la dépense supplémentaire de 2 282,40 €.

Mme Isabelle HUGO-SIMON précise que si ces achats ne sont pas subventionnés, la dépense supplémentaire ne sera pas utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir du matériel informatique pour l'école dans le cadre du plan école numérique rurale 2018 pour un montant de 4 402 € HT, soit 5 282,40 € TTC,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits en partie au Budget Primitif 2018 et le complément par Décision Modificative n° 1 ci-après ;

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du ministère de l'éducation nationale au titre du "Plan école numérique rurale 2018" et à signer tous documents s'y rapportant.

7 - Frais de scolarisation enfants extérieurs

Mme Isabelle HUGO-SIMON rappelle au Conseil Municipal que la commune accepte sans contrepartie, depuis plusieurs mandats, la scolarisation des enfants n'habitant pas à Faulx. Jusqu'à ce jour, aucune participation financière n'a été demandée aux communes de résidence et ce phénomène s'accroît d'année en année. Actuellement, 36 enfants (pour un total de 146 élèves) des communes voisines sont scolarisés à

Faulx, ce qui représente ¼ de l'effectif. Si auparavant cette situation n'embarrassait personne, actuellement les conditions financières de la commune ne permettent plus de rendre ce service.

A titre indicatif, le coût 2017, s'élève à 606,34 €/enfant scolarisé en maternelle et 309,93 €/enfant scolarisé en primaire.

Un courrier a été adressé à tous les Maires des communes voisines pour les informer.

Aussi, Mme Isabelle HUGO-SIMON propose aux membres présents d'instaurer une participation pour frais de scolarisation des enfants hors Bassin de Pompey pour les nouveaux inscrits à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 de 600 €/enfant en maternelle et 300 €/enfant en primaire. Il ne sera pas demandé de participation financière pour les élèves déjà inscrits les années précédentes.

Il est précisé que, la formule "sans participation financière" mentionnée sur les dérogations n'a aucune valeur et qu'au même titre, la commune participe aux frais des enfants scolarisés à Nancy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une participation pour frais de scolarisation des enfants hors Bassin de Pompey pour les nouveaux inscrits à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 de 600 €/enfant/an en maternelle et 300 €/enfant/an en primaire.

8 - Règlement intérieur accueils péri et extra scolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des accueils péri et extra scolaires qui sera appliqué dès la rentrée scolaire 2018/2019 suite au changement des horaires scolaires et la mise en place des mercredis toute la journée. La procédure relative aux élèves perturbateurs a également été modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur du centre d'accueil pour mineurs relatif aux Accueils péri et extra scolaires (garderies, restauration et mercredis loisirs) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre aérés), annexé à la présente délibération et charge M. le Maire de sa mise en application.

Avenant à la convention de mise à disposition du personnel restauration scolaire du Bassin de Pompey

M. le Maire informe les membres présents qu'une information de dernière minute, concernant la création du plan mercredi qui pourrait rester périscolaire, vient d'être connue et que par manque d'éléments et de documents ce point est retiré.

9 – Création d'un poste Adjoint Technique Territorial non titulaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

M. le Maire propose aux membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires

de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération n° 9 du 11/04/2018,

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération n° 21 du 11/04/2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu des congés et surcroît de travail au service technique.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement des agents techniques dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite des durées des absences des agents techniques à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent ou pour palier à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition de M. le Maire et de modifier le tableau des effectifs,

- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

10 - Décision Modificative n° 1 – Budget Général

M. Lionel RISSE informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer quelques ajustements de crédits se décomposant comme suit :

Art.-Op.	Désignations	Montants	Art.-Op.	Désignations	Montants
20422	Prime ravalts façades	5 000,00	021	Virt du fonctionnement	-5 921,00
2116/1602	Cimetière	3 725,00	28031 (040)	Frais d'études	5 921,00
2113/1601	Parking école	-8 725,00	1321/1803	Sub. informatique école	2 201,00
2183/1803	Informatique école	2 283,00	021	Virt du fonctionnement	1 859,00
2184/1707	Mobilier école	-82,00			
2188/1809	Jardinières	1 859,00			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 060,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 060,00

Articles	Désignations	Montants	Articles	Désignations	Montants
60628	Crédit embéllissement	-1 859,00			
023	Virt à l'investissement	1 859,00			
023	Virt à l'investissement	-5 921,00			
6811 (042)	Dotation amortissts	5 921,00			
6168	Assurance du Personnel	8 859,00	6419	Rbt sur rémunération	-1 000,00
6455	Assurance du Personnel	-8 859,00	7788	Rbt sur rémunération	1 000,00
665	Escomptes sur bois	70,00	7022	Coupes de bois	70,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		70,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		70,00

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux au cimetière concernent les allées. Une première estimation de M. Alexandre LAURENT avec de l'enrobé pour 85 000 € n'a pas été retenue. Les travaux commandés consistent à décaisser toutes les allées, poser un géotextile et damer du concassé blanc agglomérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits comme désignés ci-dessus.

11 - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI)

M. Daniel GERARDIN informe les membres présents que suite à la récente réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) se sont les Maires, et non plus le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui ont la charge du contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics et ils doivent également s'assurer du contrôle des PEI privé. Au titre du pouvoir de police spéciale de DECI, M. le Maire doit prendre un arrêté communal précisant la périodicité des contrôles.

Afin d'établir l'arrêté communal, le Conseil Municipal doit décider, soit de réaliser ces contrôles en régie, soit de les confier à une société.

Compte tenu que pour effectuer ce contrôle une convention de mise à disposition de matériel a été signée avec la caserne des Pompiers de Pompey. M. Daniel GERARDIN, accompagné d'un agent technique, a procédé aux vérifications des 25 PEI et 4 réserves d'eau ce matin. Le compte rendu a été transmis au SDIS.

M. Daniel GERARDIN précise que le contrôle de débit et pression (débit à 1 bar, débit maximum et pression statique) sera réalisé dans son intégralité de manière triennale et ce, à compter de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les contrôles des PEI en régie et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la DECI.

12 - Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public Eau Potable 2017

En vertu des articles L2313-1-1 et L1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formulées sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Faulx pour l'année 2017 qui a été diffusé au Conseil Municipal par messagerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'année 2017.

13 - Rapport d'activités 2017 de la SPL du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique d'Aménagement et d'Equipement dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012.

Conformément aux articles L 2313-1-1 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs de la SPL doivent rendre compte aux actionnaires de l'activité et des engagements financiers de la société.

M. le Maire propose donc d'acter le rapport d'activités de l'exercice 2017 de la SPL joint en annexe.

M. Jean-François BOUSSET et M. Hubert AUBERTEIN, n'actent pas ce rapport car la Commune de FAULX est absente du rapport 2017.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 2 abstentions, prend acte du rapport d'activités 2017 de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey.

RAPPORT du MAIRE, des ADJOINTS et des CONSEILLERS MUNICIPAUX délégués

M. Dominique GRANDIEU :

- Bassin de Pompey :

- *Transfert eau et assainissement* : Une synthèse de l'étude sur les conditions techniques, juridiques et financières a été présentée au Comité de Pilotage final animé par M. Laurent TROGRLIC le 12 juin dernier suite à la visite de toutes les communes. Pour valider cette prise de compétence en 2020 (obligatoire en 2026), le Conseil Communautaire et les Communes doivent délibérer avant fin 2018. M. le Maire précise qu'à ce jour nous n'avons pas assez d'éléments pour prendre une telle décision. Cette compétence a également une incidence sur l'élaboration du futur PLUI et cela va nous obliger à mener de grandes réflexions lors de réunions à programmer en septembre.

- *Vidéo protection* : Le sujet a été abordé lors de la commission de sécurité du Bassin de Pompey le 5 juin dernier. Une lettre demandant le redémarrage de ce projet a été adressée à M. le Président. Ce projet, en lien avec la participation citoyenne, a été chiffré mais nous ne connaissons pas actuellement la répartition.

- Participation citoyenne : Le protocole a été signé vendredi 15 juin 2018 avec M. Morgan TANGY, Directeur de cabinet de M. le Préfet de M. et M. et M. Erwan MOYSAN, commandant la Compagnie de Gendarmerie départementale de Nancy.

- Sécurité Mairie/Agence Postale Communale : Les caméras avec enregistrement, écrans, digicode et gâche électrique ont été installés par la Société KONVEX du 13 au 15 juin 2018.

- Groupe de Travail "Coulée verte" : Avant de se réunir, des devis et projets d'entreprises sont en attente afin d'avoir une base de travail. M. Jean-François BOUSSET précise qu'une étude avait été menée sous l'ancien mandat.

- Groupe de Travail "avenir de l'Association Foncière" : Une première réunion a eu lieu le 18 juin dernier.

- EHPAD site Pasteur : Un nouveau Cabinet a été missionné jusque fin décembre pour la vente du site. Il y a un projet de résidences seniors mais rien n'est acté. Une expertise forestière a été effectuée par l'ONF et, pour des raisons de sécurité, quelques arbres ont été abattus.

- EHPAD site Rochelle : Les travaux ont pris 9 mois de retard. Le déménagement prévu fin 2018 est reporté au printemps 2019. Les travaux seront terminés fin 2019, voire 2020.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Ecole : La Direction Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN) a donné un avis favorable pour les nouveaux horaires scolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- Projet Educatif Territorial (PEDT) : Le Comité de Pilotage, composé de Mme Céline LUX et M. Patrice DUMAS, s'est réuni le 13 juin avec la participation des délégués des parents d'élèves. Le PEDT doit être renvoyé avant la dernière commission du 16 juillet pour bénéficier de l'allègement du seuil d'encadrement et de l'aide liée au plan mercredi qui de 0,54 €/heure/enfant passerait à 1 €.

Mme Catherine LEPRUN :

- Villes et villages fleuris : Le jury passera sur la commune le 9 juillet prochain et tout sera prêt.

M. Pascal DURANG :

- Forêt : La Commission Forêt s'est réunie le 23 juin dernier. Les membres ont décidé de retenir, pour les affouages 2019, les coupes 5, 6, 7, 11 et 34 qui représentent environ 750 m³ dont 100 m³ de bois d'œuvre. La coupe 43 (fonds de Chavenois), composée de 70 m³ de frêne rouge, sera mise en vente. Le plan décennal de gestion de la forêt 2019/2029 est en cours d'élaboration et sera présenté en Mairie par un technicien ONF.

M. Patrice DUMAS :

- Centre aéré d'été : Le nombre d'inscriptions est semblable à 2017 et représente 1 100/journée/enfant. Première semaine : 54 inscrits, deuxième semaine : 65, troisième semaine 49 et quatrième semaine : 44. Il est prévu une sortie par semaine : Forêt de Haye, Parc animalier de Sainte-Croix, Compagnie des ânes à Eulmont et Fraispertuis.

M. Lionel RISSE :

- Comité des Fêtes : Le village Kid's sera installé sur la coulée verte du 7 au 15 juillet pour un coût de 1 500 €. Il sera mis à la disposition gracieusement tous les matins aux enfants du centre aéré de Faulx et ouvert au public les après-midis contre paiement. Le 14 juillet sera organisée, comme chaque année, la fête nationale avec tournoi de pétanques à partir de 10h, concours de quilles à partir de 15h, restauration et buvette sur place.

- PLUI : Le Bassin de Pompey organise une conférence des Conseillers Municipaux le 11 juillet à 18h. Le service urbanisme du Bassin de Pompey a demandé par mail de se pencher sur le règlement de Faulx et lister les problèmes d'application et incohérences figurant sur les différents règlements des zones. Le règlement intégral sera envoyé à la Commission urbanisme afin de l'étudier et les membres se réuniront en Mairie le jeudi 5 juillet 2018 à 17h30 pour en discuter.

M. Daniel GERARDIN :

- Fibre optique : Le Sous Répartiteur Optique (SRO) n'a pas encore été posé. Après avoir contacté, M. RIGOLET de la Société CIRCET cette installation est planifiée entre le 2 et le 6 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-François BOUSSET :

- Déjections canines : Il est constaté que les "canicrottes", installées par la Commune, ne sont pas utilisées. M. Jean-François BOUSSET demande que la ruelle Ferrée soit fauchée afin d'inciter les propriétaires à promener leur chien plus haut et ne pas souiller le Chemin des Combes. Il souhaite qu'une missive soit adressée aux intéressés pour les inviter à venir chercher gracieusement des sacs à crottes en Mairie. Il rappelle également que ces incivilités sont salissantes et peu agréables pour les employés communaux qui débroussaillent. M. le Maire est favorable à l'envoi de cette missive avec une distribution générale. M. Lionel RISSE demande également de rappeler que les chiens ne doivent pas promener en liberté.

- Embellissement : M. Jean-François BOUSSET trouve que l'embellissement de la supérette à la Mairie est magnifique mais que les nombreux bacs à fleurs aux alentours du magasin sont trop concentrés.

- Organisation des tâches des agents techniques : M. Jean-François BOUSSET demande si les élus peuvent signaler les endroits mal entretenus comme par exemple : la rue du Chambré, la descente de la Maix, le Presbytère qui sont en friche et trouve dommage que la rue principale et la coulée verte soient entretenues régulièrement et pas les alentours. M. le Maire répond que l'organisation des tâches des agents techniques n'est pas facile, surtout depuis l'interdiction de conduite d'un agent et que nous recevons en Mairie beaucoup de demandes, souvent urgentes, qui désorganisent le travail des agents communaux. M. le Maire expose également qu'il est anormal que les employés doivent désherber les trottoirs devant les habitations. En plus de l'entretien des chemins, et de l'énorme surface d'espaces verts, il y a beaucoup de demandes d'intervention sur le réseau d'eau. Afin d'organiser au mieux le travail des techniques, M. le Maire dit qu'il faut fixer des priorités.

Mme Jocelyne MICHALAK :

- Accès Pré Fourot par Route de Montenoy : Mme Jocelyne MICHALAK demande si l'ouverture, faite par un riverain du Pré Fourot, est ornementale ou utilisable pour sortir des véhicules par la Route de Monteno

ce qui peut être très dangereux juste après le virage. M. Lionel RISSE répond que la Commune lui avait donné l'autorisation d'ouvrir son mur pour entrer les engins nécessaires à la création d'une terrasse. Les travaux ont été réalisés et un portail a été posé sans accord. Il est prévu d'adresser un courrier en recommandé avec A.R. au propriétaire pour lui faire part de notre désaccord.

Mme Isabelle HUGO-SIMON, Mme Stéphanie DAVEAU et Mme Céline LUX :

- Services Périscolaires : Un résumé sur les différents échanges avec les parents d'élèves au sujet du fonctionnement des services périscolaires a été fait. Un mot a été distribué à tous les élèves pour informer les parents que nous les avons entendus et que nous travaillons sur l'amélioration de la qualité de ces services.

La séance est levée à 20h15.